

Informations de base	
2004/2619(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur les priorités et les recommandations de l'Union européenne dans la perspective de la 61e session de la commission des droits de l'homme des Nations unies à Genève, 14 mars au 22 avril 2005 Subject 6.10.08 Libertés fondamentales, droits de l'homme, démocratie, état de droit en général	

Acteurs principaux			
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil	Réunions	Date
	Affaires générales	2649	2005-03-16

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
23/02/2005	Débat en plénière		
24/02/2005	Décision du Parlement	T6-0051/2005	Résumé
24/02/2005	Résultat du vote au parlement		
24/02/2005	Fin de la procédure au Parlement		
16/03/2005	Adoption de résolution/conclusions par le Conseil		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2004/2619(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Résolution sur déclaration
Base juridique	Règlement du Parlement EP 136-p2
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B6-0086/2005	23/02/2005	

Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité	T6-0051/2005 JO C 304 01.12.2005, p. 0276-0375 E	24/02/2005	Résumé

Résolution sur les priorités et les recommandations de l'Union européenne dans la perspective de la 61^e session de la commission des droits de l'homme des Nations unies à Genève, 14 mars au 22 avril 2005

2004/2619(RSP) - 24/02/2005 - Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité

Le Parlement européen a adopté une résolution qui réaffirme que le respect, la promotion et la sauvegarde de l'universalité des droits de l'homme font partie de l'acquis éthique et juridique de l'Union européenne et constituent une des pierres angulaires de l'unité et de l'intégrité européennes. Les députés réaffirment également la nécessité d'un renforcement de la consultation, de la coopération et de la coordination entre l'Union européenne et les Nations unies, en particulier la CDHNU et invitent instamment l'Union européenne à jouer un rôle pionnier au sein de la CDHNU.

Le Parlement a condamné la levée envisagée de l'embargo sur les ventes d'armes à la Chine, en adoptant un amendement à la résolution en vue de la 61^{ème} réunion de la commission des Droits de l'homme des Nations unies. Les députés ont aussi réitéré leur condamnation du régime du Président Mugabe au Zimbabwe.

Par d'autres amendements, les députés ont plaidé pour le droit à la santé reproductive, souligné la responsabilité des entreprises transnationales au regard des droits de l'homme, ils ont demandé la nomination d'un rapporteur spécial des Nations unies sur le Népal et appelé à l'établissement de nouvelles normes de protection des droits et libertés fondamentales des journalistes en cas de conflit.

Enfin, le Parlement insiste sur la nécessité d'une démarche coordonnée, concertée et bien préparée de la part de l'Union européenne avant, pendant et après la 61^{ème} session de la CDHNU en vue d'une contribution rationnelle et efficace aux travaux de cette dernière et demande à sa Conférence des présidents de constituer une délégation ad hoc de députés au Parlement européen qui participera à la 61^{ème} session de la CDHNU.